



V/réf. : DGPEUM/DTD/SDU/AA/FP n°2010/2983
N/réf. : 101014 627C MPM FG/XDG

**COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
M. Michel KARABADJAKIAN
Les Docks, Atrium 10.7
10, place de la Joliette
13002 MARSEILLE**

Fos sur Mer, le 14 octobre 2010

Objet : Modification des caissons

Dysfonctionnement du contrôle de radioactivité au CT Nord

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Nous accusons réception de votre courrier ci-dessus référencé. Pour rappel, notre arrêté d'exploiter ne nous permet en aucun cas de traiter des déchets radioactifs. Nous vous recommandons donc vivement d'utiliser un radiamètre portable afin de vérifier que les trains au départ ne contiennent pas d'éléments radioactifs.

Nous prenons également acte de vos remarques concernant l'utilisation de pelles à pince pour manipuler les caissons. Toutefois nous vous informons que nous n'avons utilisé cet appareil que pour remettre en place des toits de caisson mal fixés par leurs taquets.

Nous vous remercions donc de bien vouloir faire le nécessaire pour que la bonne fermeture des caissons soit vérifiée au départ des centres de transfert, ceci afin d'éviter la chute d'un toit, soit sur la voie ferrée, ce qui pourrait occasionner un accident, soit en fosse sur le CTM.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général Adjoint, nos salutations les plus respectueuses.

Xavier de Gaulejac

Directeur Général

EveRé SAS